

---

Présidence : Albanie

## 1262<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 12 mars 2020

Ouverture : 10 h 15

Clôture : 12 h 50

2. Président : Ambassadeur I. Hasani

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a informé le Conseil de la réponse de la Présidence à l'évolution de l'épidémie du virus COVID-19. Le Royaume-Uni, la Fédération de Russie, le Canada, la Croatie-Union européenne, la Turquie et l'Italie se sont exprimés sur la situation.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPPORT DU COORDONNATEUR DES  
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET  
ENVIRONNEMENTALES DE L'OSCE

Président, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE (SEC.GAL/35/20 OSCE+), Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/317/20), Fédération de Russie (PC.DEL/283/20), Géorgie (PC.DEL/294/20 OSCE+), Turquie (PC.DEL/290/20 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/327/20), Azerbaïdjan (PC.DEL/281/20 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/284/20 OSCE+), Serbie (PC.DEL/282/20 OSCE+), Royaume-Uni (PC.DEL/285/20 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/321/20), Liechtenstein (PC.DEL/279/20 OSCE+), Arménie (PC.DEL/332/20), Kirghizistan (PC.DEL/303/20 Restr.), Kazakhstan (PC.DEL/306/20 OSCE+), Bosnie-Herzégovine, Croatie-Union européenne

Point 2 de l'ordre du jour : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Président, Suède (également au nom de l'Albanie et de la Slovaquie), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/329/20), Canada (PC.DEL/313/20 OSCE+), Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC. DEL/318/20), Biélorussie (PC.DEL/286/20 OSCE+), Turquie (PC.DEL/322/20 OSCE+), Royaume-Uni (PC.DEL/287/20 OSCE+), Norvège (PC. DEL/280/20), Suède (également au nom de l'Allemagne, de l'Andorre, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Finlande, de la France, du Liechtenstein, de Malte, de la Mongolie, de Saint-Marin, de la Serbie et de la Slovénie) (annexe), Arménie (PC.DEL/331/20), Géorgie (PC.DEL/296/20 OSCE+), Islande, Kirghizistan

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie*: Ukraine (PC.DEL/307/20), Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/320/20), Canada (PC.DEL/314/20 OSCE+), Royaume-Uni (PC.DEL/289/20 OSCE+), Turquie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/330/20), Suisse (PC.DEL/295/20 OSCE+)
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/304/20), Allemagne
- c) *Violations des droits de l'homme en Lituanie* : Fédération de Russie (PC.DEL/308/20), Lituanie (PC.DEL/305/20 OSCE+)
- d) *Situation des Témoins de Jéhovah en Fédération de Russie* : Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/325/20), Royaume-Uni (PC.DEL/299/20 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/288/20 OSCE+)
- e) *La peine capitale en Biélorussie* : Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/323/20), Biélorussie (PC.DEL/300/20 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE

- a) *Annnonce de la distribution d'un rapport écrit de la Présidente en exercice (CIO.GAL/30/20 OSCE+)* : Président
- b) *Circulaire sur l'évolution de l'épidémie du virus COVID-19 (CIO.INF/26/20 OSCE+)* : Président
- c) *Appel à candidatures pour les postes de chef et de chef adjoint des opérations sur le terrain* : Président
- d) *Annulation de l'intervention du Président en exercice devant le Conseil de l'Europe prévue le 11 mars 2020* : Président

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

*Annnonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/38/20 OSCE+)* : Secrétaire général

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Prix du défenseur de la démocratie 2020* : Monténégro (également au nom du Canada, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse) (PC.DEL/311/20 OSCE+)
- b) *Elections législatives prévues le 24 juin 2020 en Mongolie* : Mongolie (PC.DEL/309/20 OSCE+)
- c) *Élection des membres de l'Assemblée des représentants (Majlisi Namoyandagon) de l'Assemblée suprême (Majlisi Oli) du Tadjikistan, tenues le 1<sup>er</sup> mars 2020* : Tadjikistan (PC.DEL/312/20 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/291/20 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/302/20 OSCE+), Kirghizistan, Kazakhstan (PC.DEL/316/20 OSCE+), Ouzbékistan, Turquie (PC.DEL/326/20 OSCE+), Arménie (PC.DEL/333/20 OSCE+), Royaume-Uni
- d) *Procès concernant l'affaire du Boeing 777-200 de la compagnie Malaysian Airlines (vol MH17) abattu le 17 juillet 2014* : Pays-Bas (également au nom de l'Australie (partenaire pour la coopération)) (PC.DEL/315/20 OSCE+), la Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/319/20), Ukraine (PC.DEL/324/20/Rev.1), Fédération de Russie (PC.DEL/310/20 OSCE+), Belgique (PC.DEL/301/20 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/328/20), Royaume-Uni (PC.DEL/292/20 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Jeudi 19 mars 2020 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/1262

12 March 2020

Annex

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**1262<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 1262 du CP, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALLEMAGNE, DE L'ANDORRE, DE  
LA BULGARIE, DU CANADA, DE CHYPRE, DE LA FINLANDE, DE  
LA FRANCE, DU LIECHTENSTEIN, DE MALTE, DE LA MONGOLIE,  
DE SAINT-MARIN, DE LA SERBIE ET DE LA SLOVÉNIE)**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des ambassadrices représentant actuellement les pays suivants auprès de l'OSCE : Allemagne, Andorre, Bulgarie, Canada, Chypre, Finlande, France, Liechtenstein, Malte, Mongolie, Saint-Marin, Serbie, Slovénie et Suède (14 sur 57).

Nous félicitons la présidence albanaise d'avoir inscrit la Journée internationale de la femme à l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui et d'avoir accordé la priorité à la question de l'égalité des sexes tout au long de son mandat.

Nous représentons des pays différents, notamment par leur taille, situés aux quatre points cardinaux de Vienne et ayant tous leurs positions nationales propres. Aujourd'hui, nous sommes unis dans notre appel en faveur de l'égalité des sexes et de la sécurité pour tous.

Nous sommes unis par nos engagements en faveur des principes et valeurs fondamentaux de l'OSCE, tels qu'ils sont énoncés dans l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris et le Document d'Istanbul. Traduire ces engagements en actions n'est pas une tâche facile, mais c'est fondamental pour instaurer la sécurité globale. Par conséquent, l'un de nos principaux objectifs reste de veiller à ce que leur mise en œuvre continue d'être une priorité de l'OSCE.

Il convient de rappeler que l'Acte final de Helsinki souligne qu'il est essentiel que les États participants de l'OSCE coopèrent avec les organisations non gouvernementales, y compris les organisations féminines, ce qui montre que l'on était déjà conscient il y a 45 ans de l'importance des efforts collectifs de la société pour mobiliser les populations en faveur de l'égalité. La mobilisation inter-dimensionnelle est cruciale pour atteindre notre objectif à long terme. Il incombe à notre génération de continuer l'action des femmes et des hommes qui nous ont précédés et de donner à la génération suivante les meilleurs moyens possibles de

poursuivre nos efforts visant à atteindre l'égalité pour tous. Tel sera l'objectif du Forum Génération Égalité organisé par ONU Femmes cette année. En tant qu'ambassadrices et représentantes auprès de l'OSCE, nous nous sommes engagées à participer à la campagne Génération Égalité et à faire de l'égalité des sexes une réalité.

Depuis Helsinki, nous n'avons cessé de mettre en place des structures meilleures et plus inclusives, de briser des plafonds de verre et de combattre et limiter les méfaits des stéréotypes sexistes. Aujourd'hui, l'OSCE est une plate-forme régionale fiable qui permet aux organisations de la société civile, aux États participants, aux étudiants, aux experts et aux chercheurs de se rencontrer pour partager leurs expériences, échanger des idées et dialoguer afin de contribuer à l'instauration de l'égalité des sexes et à la mise en œuvre de nos engagements, et donc à l'obtention d'un niveau de sécurité plus élevé pour tous. Cela en fait un orchestrateur de connaissances unique qui contribue à l'amélioration des politiques et des pratiques dans tout l'espace de l'OSCE et au-delà.

L'intégration de l'égalité des sexes dans les activités de l'OSCE est une composante essentielle de l'approche globale de l'Organisation en matière de sécurité. Nous soutenons fermement le travail important que la Section de l'égalité des sexes et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE effectuent à cet égard.

L'inégalité, la discrimination et le harcèlement sexuel sont encore malheureusement une réalité dans notre Organisation. Il nous incombe à tous d'y mettre fin et de veiller à ce qu'il existe des mécanismes efficaces et fiables pour lutter contre ces comportements et créer des conditions de travail propices à l'égalité des sexes. Il est grand temps que nous appliquions à ces comportements le principe de la tolérance zéro dans l'ensemble de l'OSCE, à commencer par son Secrétariat.

En tant qu'États participants, nous devons continuer à œuvrer sans relâche et faire preuve d'autorité pour instaurer l'égalité et gommer les différences. Au Sommet d'Istanbul en 1999, les États participants avaient déjà souligné l'importance d'établir et de mettre en œuvre un plan d'action pour l'égalité des sexes. En 2004, un plan d'action a été adopté, mais nous regrettons qu'il n'ait pas été pleinement mis en œuvre à ce jour. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue de la troisième conférence d'examen sur l'égalité entre les sexes, prévue les 29 et 30 juin de cette année. Cette conférence donnera à l'Organisation et aux États participants l'occasion de faire le point sur le travail accompli et de déterminer les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés, ceux où il n'y en a pas eu et ceux où on a enregistré des reculs ou une détérioration de la situation. Elle nous permettra d'examiner comment mettre en œuvre plus efficacement nos engagements dans les trois dimensions et nous sommes heureux à la perspective de travailler de manière constructive avec vous tous à la promotion de l'égalité des sexes ainsi qu'à l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, des inégalités fondées sur le sexe et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans l'espace de l'OSCE.

Monsieur le Président,

L'égalité peut être un facteur de solidarité et de compréhension dans un monde où les différences et la polarisation s'accroissent. La lutte pour l'égalité est l'affaire de tous et pas seulement d'un pays, d'un groupe ou d'une organisation. L'égalité des sexes ainsi que l'inclusion et l'autonomisation des femmes et des filles ne sont pas et ne doivent pas être

considérées comme une problématique féminine. L'égalité des sexes relève des droits de l'homme, de la démocratie et du développement social et économique, comme la transformation numérique. La pleine utilisation du potentiel des femmes et des filles rend la société plus forte et plus résistante, garantissant ainsi à tous une sécurité globale et inclusive.

En 1875, Victor Hugo écrivait : « Une moitié de l'espèce humaine est hors de l'égalité, il faut l'y faire rentrer. Ce sera là une des grandes gloires de notre grand siècle : donner pour contrepoids au droit de l'homme le droit de la femme ».

Unissons tous nos forces maintenant afin d'instaurer, en concrétisant les droits des femmes, un avenir égalitaire.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je demande que cette déclaration soit jointe au journal du jour.